



# AVENANT AU RÈGLEMENT DE SCOLARITÉ CURSUS INGÉNIEUR EN FORMATION INITIALE SOUS STATUT ÉTUDIANT ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Réf.	AVREGINGEFISE_2023-2024
Suivi par	David FORTERRE
Mise à jour le	19/09/2023
Avis favorable du Conseil des études le	27/09/2023
Visa du service juridique le	29/09/2023
Adopté par le Conseil d'administration le	12/10/2023



# **SOMMAIRE DE L'AVENANT**



III. LES STAGES	3
IIIB 2 LE STAGE DE 2ÈME ANNÉE : STAGE ASSISTANT INGENIEUR	3
IIIB 3 LE STAGE DE 3ÈME ANNÉE OU PROJET DE FIN	3





### III. LES STAGES

#### IIIB 2 Le stage de 2ème année : stage assistant-ingénieur

Chaque élève ingénieur doit rechercher un stage de 2ème année et en faire valider le sujet par le/la responsable de la majeure (ou de la spécialité). Ce stage de fin de 2ème année est obligatoire.

Le stagiaire est encadré par un(e) responsable dans l'entreprise et un tuteur de l'École.

Le tuteur École qui assure le suivi de stage est désigné par le/la responsable de majeure.

Chaque élève ingénieur a cependant la possibilité de proposer le nom d'un enseignant au/à la responsable de majeure.

Il s'effectue soit en entreprise, soit dans un organisme de recherche.

La durée minimale du stage de 2<sup>ème</sup> année est de 17 semaines avec un seuil minimal hebdomadaire de 35 heures par semaine. Le stage de 2ème année doit se terminer au plus tard en août 2024.

Les élèves qui effectuent leur mobilité académique de 3ème année à l'étranger dans un établissement d'enseignement supérieur dont le cursus débute au mois d'août pourront bénéficier d'une durée de stage aménagée.

# L'évaluation du stage de 2ème année :

La notation est basée sur une moyenne pondérée de l'évaluation du rapport écrit, l'appréciation du/de la responsable industriel(le) et sur la soutenance orale devant les enseignants de la majeure. Les coefficients de chaque évaluation sont indiqués pour chaque spécialité dans la fiche de stage récapitulative.

Les modalités de dépôt des rapports de stage (date limite, nombre d'exemplaires et format) ainsi que celles des soutenances (date et durée) sont disponibles sur MyENSICAEN et sont mises à jour en cours d'année par le bureau des stages après accord des responsables de maieures.

Le rapport de stage est évalué par le tuteur École qui a assuré le suivi du stage.

La soutenance orale est organisée fin août – début septembre de façon à être validée pour le jury final de 2ème année. La note de stage affectée d'un coefficient est intégrée dans la notation de la deuxième année.

Les crédits ECTS correspondants sont attribués. Pour valider le stage de 2<sup>ème</sup> année, il faut obtenir une note supérieure ou égale à 10/20.

#### IIIB 3 Le stage de 3ème année ou projet de fin d'études (PFE)

Le projet de fin d'études (PFE) est obligatoire et peut débuter au mois de mars.

Chaque élève ingénieur doit rechercher un PFE et faire valider le sujet par le/la responsable de la majeure (ou de

la spécialité en cas de besoin). Le stagiaire est encadré par un(e) responsable dans l'entreprise et un tuteur de l'École. Le tuteur École qui assure le suivi de stage est désigné par le responsable de majeure.

Chaque élève ingénieur a cependant la possibilité de proposer le nom d'un enseignant au/ à la responsable de majeure.

Sauf cas particulier, le PFE est pratiqué en entreprise au cours du semestre 10 de la troisième année.

La durée minimale du PFE est de 5 mois et il doit être achevé au plus tard le jour du jury de diplôme qui a lieu début septembre.

Le PFE ne doit pas dépasser 924 heures. La date de fin du PFE est fixée dans la convention tripartite signée conjointement par l'élève, l'entreprise et l'École.

Pour les élèves ingénieurs inscrits en masters de l'Université de Caen Normandie référencés dans la maquette pédagogique de l'ENSICAEN, ce stage peut être suivi exceptionnellement dans un laboratoire de recherche de type universitaire selon les conditions prévues au *IA7/c Déroulement de la 3<sup>eme</sup> année* du présent règlement.

Pour les élèves ingénieurs inscrits en études à l'étranger, ce stage peut être suivi exceptionnellement dans un laboratoire de recherche de type universitaire sur autorisation de la Directrice des Études après avis du responsable de spécialité et du Directeur des Relations internationales.







Pour les élèves ingénieurs inscrits en Double Diplôme, le stage de PFE sera réalisé à la suite du semestre 10 sur un semestre supplémentaire.

## L'évaluation du stage de 3ème année :

L'appréciation du/ de la responsable industriel sur le travail du stagiaire, le rapport de PFE et la soutenance orale constituent l'évaluation du stage de fin d'études selon les coefficients indiqués dans la maquette pédagogique.

Les modalités de dépôt des rapports de stage (date limite, nombre d'exemplaires et format) ainsi que celles des soutenances (date et durée) sont disponibles sur MyENSICAEN et sont mises à jour en cours d'année par le bureau des stages après accord des responsables de majeures.

Pour valider le PFE, il faut obtenir une note supérieure ou égale à 10/20.